

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le jeudi 24 septembre 2015

*A l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air,
Ségolène Royal annonce la liste des lauréats de l'appel à projets
"Villes respirables en 5 ans" :
25 territoires qui s'engagent pour lutter contre la pollution de
l'air*

Embargo jusqu'au vendredi 25 septembre, 6h00

Trois mois après le lancement de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans », Ségolène Royal dévoile les 25 lauréats. La ministre salue la forte mobilisation des territoires en faveur de la qualité de l'air, enjeu sanitaire majeur.

Lancé en juin dernier, l'appel à projets "Villes respirables en 5 ans", vise à **faire émerger des mesures exemplaires pour l'amélioration de la qualité de l'air** afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations. Ces territoires contribuent au déploiement local des dispositions de la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte**.

Au total, **25 dossiers de groupement de collectivités ont été récompensés**. Ils couvrent **735 communes** et près de **15 millions d'habitants** soit **24 % de la population française**.

L'analyse des candidatures a abouti à la sélection de :

- **20 collectivités "Villes respirables en 5 ans"** : pendant cinq ans, les lauréats bénéficieront d'un appui financier et méthodologique de la part des services de l'État et de l'ADEME. Les actions proposées pourront être jusqu'à un million d'euros maximum par lauréat. Des taux bonifiés pourront être alloués aux collectivités s'engageant dans la création d'une zone à circulation restreinte (ZCR), ou celles mettant en œuvre les actions les plus innovantes.
- **3 collectivités sont lauréates « en devenir »** : ces projets prometteurs bénéficieront d'un délai complémentaire pour être complétés, avec, si les collectivités le souhaitent, l'appui de la part des services de l'État et de l'ADEME.
- **2 projets feront l'objet d'un contrat local de transition énergétique** : ces projets ne réunissent pas toutes les conditions requises par l'appel à projets. Si elles le souhaitent, les 2 collectivités s'étant mobilisées pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique via un contrat local de transition énergétique en faveur de la qualité de l'air.

L'appel à projets "Villes respirables en 5 ans" s'adressait aux territoires prioritairement situés dans l'une des 36 zones couvertes par un Plan de protection de l'atmosphère (PPA). Les porteurs de projets s'engagent à mettre en place ou préfigurer une zone à circulation restreinte (ZCR). Dans les dossiers de candidature, ils se sont engagés à mettre en œuvre des mesures dans plusieurs domaines, par exemple :

- **des transports et de la mobilité** : réaliser des plans piétons, des stratégies d'autopartage et de covoiturage, des infrastructures pour le vélo, des aides au remplacement des véhicules les plus polluants, etc. ;
- **de l'industrie** : animer et réaliser des audits énergétiques dans les entreprises, mettre en œuvre une charte « chantier propres » ;
- **de l'agriculture** : soutenir la démarche agro-écologie, la mise à disposition d'un banc d'essai pour contrôler les émissions des tracteurs ;
- **du logement** : aides au renouvellement des appareils de chauffage peu performants, d'aider à la rénovation thermique des logements ;

- **de l'innovation vecteur de croissance verte** : étude des capteurs innovants pour mesurer la qualité de l'air, de soutenir à l'achat d'équipements pour des laboratoires de recherche en faveur de la qualité de l'air ;
- **de planification urbaine** : élaboration des cartes stratégiques sur la qualité de l'air, de prendre en compte la qualité de l'air dans l'élaboration du plan de déplacements urbains, etc.

Ils devaient également s'engager à mettre en œuvre des actions de sensibilisation des parties prenantes et des citoyens.



Strasbourg, Grenoble, Clermont-Ferrand, Rouen... les collectivités candidates à l'appel à projets "villes respirables en 5 ans" et bien d'autres se mobilisent pour la journée nationale de la qualité de l'air ! Au programme : des expositions, des journées portes-ouvertes, des animations et des conférences pour sensibiliser citoyens, salariés et professionnels aux gestes simples pour mieux respirer.

Partout en France, la première journée nationale de la qualité de l'air a pour objectif de faire connaître les enjeux de l'air que l'on respire. Citoyens, collectivités et associations s'unissent pour partager les bonnes pratiques. Retrouvez tous les projets en ligne !

<http://evenements.developpement-durable.gouv.fr/campagne/journee-de-l-air-2015>

Retrouvez le communiqué en ligne

Rendez-vous sur www.votreenergiepourlafrance.fr

Cette planète qui sourit est l'emblème de la mobilisation citoyenne pour le climat !

#1planète tous ensemble pour le climat > montrez votre engagement !

1 jour, 1 action découvrez les actions déployées près de chez vous.



www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

Résultats de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans »

L'appel à projets « villes respirables » a pour but de mettre en œuvre des mesures ambitieuses et exemplaires pour la reconquête de la qualité de l'air.

Il s'adresse prioritairement aux villes couvertes par un plan de protection de l'atmosphère.

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent **les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux**, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires. **En France, 47% de la population est couverte par un PPA.**

Pour être retenues, les collectivités devaient :

- ❶ Présenter un **projet à une échelle intercommunale**.
- ❷ Créer ou préfigurer une **zone à circulation restreinte**, où les véhicules les moins polluants pourront circuler quelques semaines après la publication de la loi transition énergétique pour la croissance verte, les 20 collectivités lauréates s'engagent dans la création de telles zones.
- ❸ Proposer au moins **deux actions complémentaires** portant sur des secteurs différents, adaptés aux spécificités du territoire :
 - transport et mobilité,
 - industrie,
 - agriculture,
 - logement,
 - innovation vecteur de la croissance verte,
 - planification urbaine.

Les zones à circulation restreinte (ZCR) ? La loi transition énergétique pour la croissance verte donne la possibilité aux collectivités disposant du pouvoir de police de circulation, situées en zone polluée, d'instaurer des zones à circulation restreintes (ZCR) pour y limiter la circulation des véhicules les plus polluants. L'objectif est d'encourager l'utilisation de véhicules moins polluants, particulièrement dans les villes. Ces restrictions sont adaptées aux enjeux du territoire : elles peuvent concerner certaines catégories de véhicules, certaines zones ou certaines périodes.

Le contentieux européen ? En France, plusieurs agglomérations dépassent les seuils de concentration de particules ou de dioxyde d'azote fixés par l'Union européenne. La Commission a donc engagé une procédure contentieuse à l'encontre de la France afin que des mesures soient mises en œuvre pour que les exigences européennes soient respectées dans les délais les plus courts.

20 collectivités "Villes respirables en 5 ans"
 qui bénéficieront d'un appui financier et méthodologique
 de la part des services de l'État et de l'ADEME

Région	Nom	Population
Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine	Epernay (Communauté d'agglomération)	38 946 hab.
	Reims (Métropole)	218 372 hab.
	Strasbourg (Métropole)	477 502 hab.
Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes	Bordeaux (Métropole)	724 224 hab.
	Côte Basque-Adour (Communauté d'agglomération)	124 703 hab.
Auvergne - Rhône-Alpes	Annemasse (Communauté d'agglomération)	83 834 hab.
	Faucigny-Glières – Bonneville (Communauté de communes)	25 667 hab.
	Grenoble (Métropole)	444 810 hab.
	Lyon (Métropole)	1 310 082 hab.
	Saint-Etienne (Métropole)	389 153 hab.
Bourgogne – Franche-Comté	Dijon (Communauté urbaine)	251 079 hab.
Ile-de-France	Mission de préfiguration de la Métropole du grand Paris	7 100 000 hab.
Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées	Montpellier (Métropole)	441 136 hab.
	Toulouse (Métropole)	700 000 hab.
Nord-Pas-de-Calais – Picardie	Arras (Communauté urbaine)	101 879 hab.
	Dunkerque (Communauté urbaine)	197 953 hab.
	Lille (Métropole)	1 113 830 hab.
Normandie	Rouen (Métropole)	488 630 hab.
Provence – Alpes – Côte d'Azur	Avignon (Communauté d'agglomération)	186 000 hab.
	Pays de Lérins – Cannes (Communauté d'agglomération)	157 419 hab.

3 collectivités lauréates « en devenir »

qui disposeront de délais supplémentaires pour préciser leur projet

Région	Nom	Population
Auvergne - Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand (Métropole)	160 053 hab.
Ile-de-France	Vallée de la Marne (Communauté d'agglomération)	34 000 hab.
Normandie	Le Havre (Communauté d'agglomération)	241 860 hab.

2 collectivités auxquelles sont proposées un contrat local de transition énergétique

pour soutenir leur projet en faveur de la qualité de l'air

Région	Nom	Population
Ile-de-France	Champlan	2 667 hab.
	Saint Maur-des-Fossés	74 176 hab.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 30 septembre 2015

Le plan d'actions pour la qualité de l'air

Ségolène ROYAL,
**Ministre de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie**

présente le plan d'actions pour la qualité de l'air

aujourd'hui à 12h30

au Ministère de l'Écologie
244, Boulevard Saint-Germain, Paris 7^{ème}

**La présentation du plan d'actions pour la qualité de l'air
sera suivie d'une visite du Dôme du climat.**

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

01 40 81 78 31

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Retrouvez l'invitation en ligne

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mercredi 30 septembre 2015

Présentation du système de contrôle des émissions de polluants atmosphériques des voitures de particuliers

Ségolène Royal,
ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,
se rend à l'Autodrome de Linas-Montlhéry (UTAC – CERAM),
avenue Georges Boillot, 91310 Linas,
jeudi 1^{er} octobre à 16h,
**pour présenter le système de contrôle
des émissions de polluants atmosphériques
des voitures de particuliers.**

Programme :

- réunion de la commission d'enquête approfondie sur les émissions de polluants des voitures de particuliers, présidée par Ségolène Royal,
- présentation des modalités du système de contrôle,
- visite du laboratoire et de la piste d'homologation des véhicules français.

Un bus électrique au départ du ministère de l'Écologie est mis à disposition de la presse, pour un départ à **14h30** à destination de l'Autodrome de Linas-Montlhéry (places limitées, merci de préciser au moment de votre accréditation si vous souhaitez bénéficier de ce service).

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le jeudi 29 octobre 2015

Ségolène Royal demande à la Commission européenne une réunion de clarification avec les ministres concernés

Le projet de mesure adopté hier par le comité technique des véhicules à moteur sur les tests d'émissions de polluants a suscité une profonde incompréhension.

Ségolène Royal considère que ce projet de mesure n'est pas satisfaisant. Elle demande à la Commission européenne une réunion de clarification avec les ministres concernés afin que son niveau d'ambition constitue un réel progrès et soit à la hauteur des attentes légitimes des citoyens de l'Union européenne en matière de qualité de l'air.

Au-delà des échanges dans les comités techniques, une décision de cette importance doit être discutée et décidée en réunion des ministres, c'est-à-dire au niveau politique.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31